



16 ANS ET ALORS ?



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



À 16 ANS QUELS CHANGEMENTS ?

HEY BON ANNIVERSAIRE !!! Ca y est tu as 16 ans 😊

MERCI !! Mais bon ça ne change pas grand-chose ^^

Tu rigoles !!! Tu sais que tu peux commencer la conduite accompagnée ? Et même te trouver un premier Job ? Et avoir le droit à ta propre carte vitale ?

Sérieux ? J'ai même entendu dire qu'à 16 on pouvait avoir une carte de retrait !!

Mais ouais carrément !!! Mais c'est aussi le moment d'aller te faire recenser à la Mairie...

Je pensais pas qu'il y avait autant de choses qui allaient changer à mes 16 ans... Merci mon pote 😊





RECENSEMENT ET JOURNÉE DEFENSE ET CITOYENNETE

▪ *Historique*

Afin de remplacer le service militaire obligatoire, la loi du 28 octobre 1997 a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les jeunes Français, garçons et filles.

Votre participation se traduit en 3 étapes obligatoires du « parcours de citoyenneté » : l'enseignement de la Défense ; le recensement ; la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

➤ Première étape : l'enseignement de la Défense ☺

Cette étape porte sur la sensibilisation au devoir de Défense. Des cours d'éducation civique sont prévus dans les programmes scolaires des classes de 3^{ème} et de 1^{ère} ainsi qu'un complément en terminale avec des cours d'ECJS (Education Civique, Juridique et Sociale).

Ces cours permettront une formation civique qui exige une réflexion sur la politique de défense, sur les conditions de la sécurité et la diversification des menaces dans le monde d'aujourd'hui.

➤ Deuxième étape... Le recensement ! ☺

Il s'agit d'un acte citoyen et surtout **obligatoire** dans les 3 mois suivant vos 16 ans.

✓ Les avantages

Permet d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à votre majorité.

L'attestation de recensement vous donne l'opportunité de vous **PRESENTER AUX CONCOURS** (soumis à l'autorité publique) tels que le **BAC, BEP, CAP, permis de conduire etc... !**



✓ Comment ?

Directement à la mairie de votre domicile à l'accueil au service des Affaires Générales ou en ligne sur le site <http://www.mon.service-public.fr/> (uniquement pour ceux résidant à Bailly-Romainvilliers et Magny-le-Hongre).

Pour ceux qui résident à l'étranger, présentez-vous au consulat. Vous devrez, jusqu'à vos 25 ans, faire connaître à votre organisme chargé du service national de tout changement de domicile ou de résidence, de situation familiale et professionnelle.



Page de présentation du <http://www.mon.service-public.fr/>

✓ Les pièces à fournir

- Pièce d'identité ou tout autre document prouvant votre nationalité française,
- Livret de famille tenu à jour,
- Carte d'invalidité ou le certificat médical délivré par un médecin agréé auprès du Ministre de la Défense en cas de demande de dispense en raison d'un handicap ou d'une maladie invalidante.

Par internet, vous pouvez scanner et envoyer les documents.

✓ Et après ?

Vous recevrez une attestation de recensement et serez ensuite convoqué à la journée d'information « Journée Défense et Citoyenneté » (JDC).



Troisième étape... Journée Défense et Citoyenneté ☺

La JDC est obligatoire pour les garçons et filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans.

✓ Les avantages

Le certificat de participation de la JDC est requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (tout comme l'attestation de recensement).

✓ Comment ?

Vous recevrez une convocation entre la date du recensement et vos 18 ans.

En moyenne, la convocation est reçue 45 jours avant la date proposée mais peut être modifiable en contactant son organisme du Service national dans les 15 jours.

✓ Les pièces à fournir

- Pièce d'identité ou tout autre document prouvant votre nationalité française
- La convocation de la JDC



✓ Planning d'une journée type

- Un petit-déjeuner d'accueil,
- Des modules d'informations sur les responsabilités du citoyen et les enjeux de la défense,
- Des tests de connaissance de la langue française établis par l'Education Nationale,
- Un repas le midi,
- Une initiation aux gestes de premiers secours dans une majorité de sites,
- Eventuellement une visite des installations militaires.

En fin de journée, un certificat de participation de la JDC est délivré.



UN PEU DE CULTURE GÉNÉRALE

Si tu as bien mémorisé, réponds à ces questions en cochant la ou les bonne(s) réponse(s) lors de ta préparation au parcours de citoyenneté !

1) Le parcours de citoyenneté se déroule en 3 étapes. Lesquelles ?

- Enseignement de la Défense, le recensement, JDC
- Enseignement de la Commune, le recensement, JDC
- Service militaire, JDC, le recensement

2) Le parcours de citoyenneté a remplacé un ancien service obligatoire suite à la loi du 28 octobre 1997. Lequel ?

- Service client
- Service public
- Service militaire

3) Je fais ma demande de recensement à :

- 15 ans et 3 mois
- 18 ans et 3 mois
- 16 ans et 3 mois

4) L'attestation de recensement me permet de :

- Trouver un travail
- Obtenir un diplôme (BAC, CAP, BEP) ou un concours soumis à l'autorité publique
- Gagner de l'argent
- Passer le permis de conduire (ou conduite accompagnée)
- Etre inscrit sur les listes électorales à 18 ans

5) Si vous résidez à Serris, pouvez vous faire une demande en ligne sur le site <http://www.mon.service-public.fr/> de recensement ?

- Oui
- Non

6) Pour effectuer une demande de recensement, vous devez vous munir :

- Une pièce d'identité
- Votre carte de scolarité
- Le livret de famille
- Votre carte vitale



7) La Journée Défense et Citoyenneté est-elle obligatoire ?

- Oui
- Non

8) Et le recensement ?

- Oui
- Non

9) A la fin de la JDC qu'obtient le candidat ?

- Une autre convocation
- Un certificat de participation
- Un chèque

10) A quel âge peut-on commencer la conduite accompagnée ?

- 13 ans
- 15 ans
- 16 ans
- 20 ans

Réponses

- 1) Enseignement de la Défense, le recensement, JDC
- 2) Service militaire 3) 16 ans et 3 mois
- 4) Obtenir un diplôme ; passer le permis ; liste électorale
- 5) Non 6) Pièce d'identité ; livret de famille
- 7) Oui 8) Oui
- 9) un certificat de convocation 10) 16 ans

ADRESSES UTILES

■ Pour te conseiller et t'accompagner dans tes projets :

La **Maison des Jeunes et le Bureau Information Jeunesse**

40 boulevard des Sports – 77700 Bailly-Romainvilliers

Renseignements au 01 60 42 42 69 ou à bij@bailly-romainvilliers.fr

■ Pour t'accompagner dans une démarche professionnelle :

La **Mission Locale, Boucle de la Marne (16/25 ans)**

7/9 rue Vacheresse - 77400 Lagny-sur-Marne

Renseignements au 01 60 07 34 97

■ Une difficulté, un besoin de parler

Le **Centre social intercommunal**

2 avenue Emile Cloud – 77700 Serris

Renseignements au 01 60 26 12 38

La **Maison départementale des solidarités de Lagny-sur-Marne**

15 boulevard du Maréchal Galliéni - 77400 Lagny-sur-Marne

Renseignements au 01 64 12 43 30



Mairie de Bailly-Romainvilliers
51 rue de Paris
77 700 Bailly-Romainvilliers
Tél : 01 60 43 02 51
www.bailly-romainvilliers.fr

